

MAIRIE de CHANTRIGNE

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la Réunion du 04/04/2024 (20h30)

Nombre de Conseillers En exercice : 14 - Présents : 10 - Votants : 10 - Pour : 10 Contre : 0 Nul : 0

Date de Convocation : 28/03/2024

Date d’Affichage : 09/04/2024

L’an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CHANTRIGNE s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Françoise DUCHEMIN, Maire.

Étaient présents : Mme DUCHEMIN F, M MILLET C, M. BIZEUL T, M, Mme AMIARD G, M. CHENEL A , M FAVRE Loïc, Mme GARDRAT M., Mme GUICHART, M. HUILLERY M, Mme MAREAU, CORNU J.

Absents : M. HUILLERY, Mme POUSSIER S., A Mme TRAVERS B, M. COTTEREAU F, excusés.

M. Jordan CORNU a été élu **secrétaire**.



Procès-verbal de la réunion du 20/02/2024

Madame le Maire invite les membres à faire part de leurs commentaires sur le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20/02/2024. Sans remarque particulière, le procès-verbal est adopté à l’unanimité.

DL2024-08 Réforme de la protection sociale complémentaire – conventions de participation

OBJET : DL2024-09CM - Affectation des Résultats 2023

Le Conseil Municipal, Après délibération, et à l’unanimité,

DECIDE ainsi qu’il suit l’affectation des résultats de l’exercice 2023 au Budget Primitif 2024 :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

BUDGET PRIMITIF 2024

COMMUNE

Exc Investis.	+ 8 649.64 €	→	Excédent Invest.R 001	+8 649.64 €
+ RAR (+ 30 840 €)		→	Invest.R.1068 Couverture déficit et RAR	
		→	Nouveaux investissements	80 000 €
Excéd.Fonction.	+ 328 495.15 €	→	Report Excéd. Fonction. R 002 (solde)	+ 248 495.15 €

LOTISSEMENT des LAVANDIERES

Excéd. Investis.	0 €	→	Report Excédent Invest. R 001	0 €
Excéd. Fonction	+ 2 519.96 €	→	Report Excéd. Fonction.R 002	+ 2 519.96 €

EAU

Excédent Investis.	+ 33 142.34 €	→	Excédent Invest. R 001	+ 33 142.34 €
+ RAR (- 45 000 €)		→	Financé nouv.charges Invest.R.1068	2 057.66 €
Excéd.Fonction.	+ 75 055.82 €	→	Report (solde) Excéd. Fonction. R 002	+ 72 998.16 €

ASSAINISSEMENT

Excéd. Investis.	+ 50 868.92 €	→	Report Excédent Invest. R 001	+ 50 868.92 €
		→	Financé nouv.charges Invest.R.1068	9 131.08 €
Excéd.Fonction.	+ 81 783.41 €	→	Report Excéd.Fonction.R 002	+ 72 652.33 €

OBJET : DL2024-10CM - Approbation Compte de Gestion 2023
dressé par le Receveur

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et décisions modificatives de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : DL2024-11CM - Approbation Compte Administratif 2023.

Le Conseil Municipal,

Sous la présidence de M. Claude Millet, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Mme DUCHEMIN, Ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne Acte de la présentation faite du compte administratif,

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

<u>Sections</u>	<u>Résultat</u> <u>clôture</u> <u>31/12/2022</u>	<u>Part affectée à</u> <u>l'investis. en</u> <u>2023</u>	<u>Résultats</u> <u>2023</u>	<u>Résultats</u> <u>clôture</u> <u>31/12/2023</u>
<u>COMMUNE</u>				
Investissement	-17 616.31€	22 559.31 €	26 265.95 €	8 649.64 €
Fonctionnement	258 694.22 €	0 €	92 360.24 €	328 495.15 €
TOTAL	241 077.91 €	22 559.31 €	118 626.19 €	337 144.79 €
<u>LOTISSEMENT</u>				
<u>Lavandières</u>				
Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €
Fonctionnement	2 618.49 €	0 €	-98.53 €	2 519.96 €
TOTAL	2 618.49 €	0 €	-98.53 €	2 519.96 €
<u>SERVICE EAU</u>				
Investissement	-33 731.93€	0 €	66 874.27 €	33 142.34 €
Fonctionnement	69 083.92 €	0 €	5 971.90 €	75 055.82 €
TOTAL	35 351.99 €	0 €	72 846.17 €	108 198.16 €
<u>ASSAINISSEMENT</u>				
Investissement	45 746.37 €	0 €	5 122.55 €	50 868.92 €
Fonctionnement	77 263 €	0 €	4 520.41 €	81 783.41 €
TOTAL	123 009.37 €	0 €	9 642.96 €	132 652.33 €

OBJET : DL2024-12CM- Vote du Budget Primitif de l'exercice 2024

Après présentation des différents comptes et futurs projets d'investissement du budget principal et des budgets annexes (lotissements, eau, assainissement),

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

ADOpte à l'unanimité le Budget Primitif 2024 du budget principal et des services annexes,

BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement : 739 127 €

Investissement : 674 377 €

Lotissement des Lavandières

Fonctionnement : 197 994 €

Investissement : 195 471.55 €

Service Eau

Fonctionnement : 200 235.96 €

Investissement : 159 245 €

Service Assainissement

Fonctionnement : 93 692 €

Investissement : 95 730.45 €

D'autoriser Madame le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Fait et délibéré les jour, mois et an dits.

DL2024-13CM Vote Taux d'imposition 2024

Le conseil municipal de Chantrigné,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 et les articles L. 2331-1 et suivants,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu le budget primitif de Chantrigné,

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour

- la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- la taxe d'habitation pour les résidences secondaires,

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2024.

FIXE pour 2024 les taux des taxes locales comme suit :

	<u>Taux votés en 2023</u>	<u>Bases d'imposition notifiées</u>	<u>Taux Votés 2024</u>	<u>Produits 2024</u>
<i>Taxe foncière bâtie</i>	40.41 %	169 803 €	40.41 %	178 693 €
<i>Taxe foncière non bâtie</i>	41.67 %	57 630 €	41.67 %	59 921 €
<i>Taxe d'habitation</i>	//	//	14.65%	12 438 €
TOTAL				251 052 €

DL2024-14CM - Participation 2024 des Services Eau et Assainissement

Le Conseil Municipal, Après délibération,

FIXE ainsi qu'il suit les participations 2024 des Budgets Eau et Assainissement pour le Service Informatique du Budget Général de la Commune, soit :

- Service EAU	1 000 €
- Service ASSAINISSEMENT	400 €.

DL2024-15 CM - Avenant n°1 au Marché de travaux – renouvellement des réseaux - rue de la Bergerie

Considérant que le marché de travaux, pour le renouvellement de canalisations AEP, EU et EP, rue de la bergerie, passé avec STPO (Laval) le 03 novembre 2023 a été calculé sur une enveloppe de 127 990.25 € HT,

Après avoir pris connaissance de la modification de la réfection de voirie (réfection en bi-couche remplacée par une réfection en enrobé BBSG 0/10 sur 5 cm (avenant 1),

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Mme le Maire à signer l'avenant n° 1, avec l'entreprise STPO de Laval (Mayenne), fixant l'avenant n°1 à 1 682.70 € HT.

VALIDE le montant des travaux à 129 672.95 € HT.

DL2024-16 CM - Admission en non-valeur – délégation à l'ordonnateur.

L'admission en non-valeur est une mesure d'apurement budgétaro-comptable des créances irrécouvrables, qui relève des assemblées délibérantes.

Afin d'en fluidifier la mise en œuvre, l'article 173 de la loi du 21 février 2022 permet au conseil municipal de déléguer l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant aux exécutifs des communes en deçà d'un seuil fixé par décret.

Le seuil de délégation est fixé à 100 € par le décret n° 2023-523 du 29 juin 2023.

Cette disposition s'inscrit pleinement dans la logique de prise en compte du niveau des enjeux et des risques qui guide le nouveau régime de responsabilité des gestionnaires publics. Elle participe d'une démarche plus volontariste d'apurement des créances par les collectivités visant à améliorer la qualité comptable, qui repose également sur une demande de provisionnement en cas de refus d'admission.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Délègue à Mme le Maire l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant, le seuil est fixé à 100€.

DL2024-17CMA Objet : Cession de portions de chemins ruraux

Annule et remplace la DL2024-05CM du 20/02/2024.

DL2024-18 CM - Terrain viabilisation rue de la chapelle – assujetti à TVA.

INFORMATIONS DIVERSES

Rencontre - bénévoles piégeurs de ragondins

Une rencontre aura lieu à la mairie samedi 13 avril à 9h30 pour remercier les bénévoles piégeurs de ragondins sur la commune.

Portes ouvertes - école

La porte ouverte aura lieu samedi 13 avril de 11h à 12h00.

Bar-restaurant

Mme Duchemin présente la candidature de M. Dominique ROGER. Il a également présenté sa candidature aux adjoints au mois de mars. Le conseil municipal donne son accord pour que Maître GUETNY-LE SOMMER rédige un bail et de préciser les modalités de la location.

Antenne relais – état d’avancement

La société AXIONE nous informe de la validation technique du projet d’antenne au sein de l’église. C’est maintenant le lancement de l’état de conception. Le dossier d’information mairie (DIM) sera consultable d’ici 2 mois.

Parcelle ZC n°65 – étude d’aménagements de sentiers – avis de valeur

Suite à la visite de la propriété sise « La Chapelle » parcelle ZC65 de 5025m², le négociateur indique que c’est une parcelle de terre en nature de bosquet pentue. Mme Duchemin se charge de contacter le propriétaire suite à l’avis de valeur donné par le négociateur, LM53 notaires.

Élections Européennes

Les élections européennes se dérouleront dimanche 9 juin 2024.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : 30 avril 2024 à 20h00.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Affiché le : 09/04/2024

Ont signé au registre tous les membres présents.

Les membres du Conseil Municipal,

Le secrétaire,

Le Maire,

Registre des délibérations 2024 :

DL2024-01CM Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement – budget assainissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

DL2024-02CM Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement – budget commune (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

DL2024-03CM – Assistance technique à l’assainissement collectif – convention avec le Conseil Départemental

DL2024-04CM – Charte Solidarité-Eau

DL2024-05CM - Cession de portions de chemins ruraux – remplacé par la DL2024-17CM.

DL2024-06CM – Renouvellement bail GAEC ROUSSEL-DUCHEMIN

DL2024-07CM – RIFSEEP IFSE et CIA

DL2024-08CM – mandat CDG53 prévoyance

